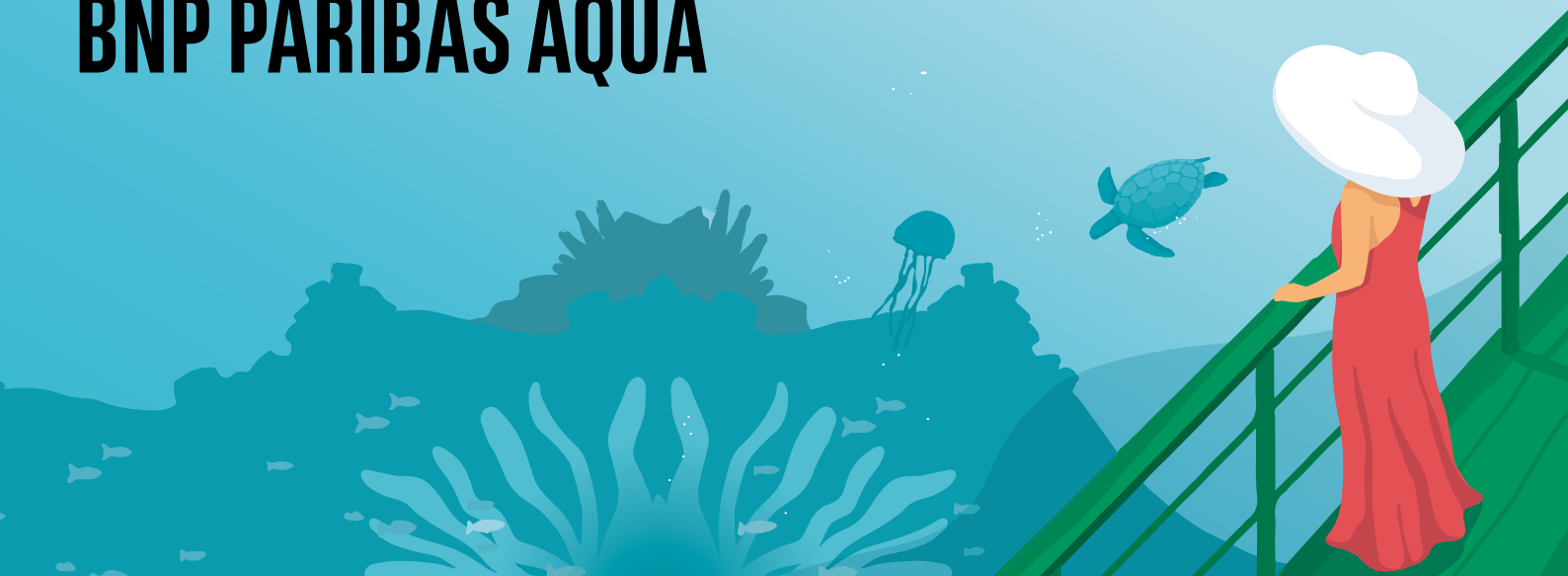


# BNP PARIBAS AQUA



## Ressource limitée dont la demande ne cesse d'augmenter, l'eau est une thématique promise à une croissance constante

Les ressources mondiales en eau sont soumises à des pressions considérables, avec un écart croissant entre l'offre et la demande d'eau, ainsi que des préoccupations grandissantes concernant la qualité de l'eau et la stabilité des infrastructures hydrauliques à l'échelle mondiale.

Le changement climatique a un impact continu quant au thème d'investissement de l'eau. D'ici 2050, le nombre de personnes exposées au risque d'inondation passera de 1,2 milliards à 1,6 milliards<sup>1</sup>. Un autre facteur important est sa présence dans chacune des activités économiques : par exemple, la consommation d'eau dans la production de semi-conducteurs a augmenté de 33 % par couche de plaquette de silicium fabriquée entre 2015 et 2019<sup>2</sup>.

Nous pensons que ce thème offre des opportunités de croissance à long terme, en raison de ces cinq grands moteurs de croissance convaincants :



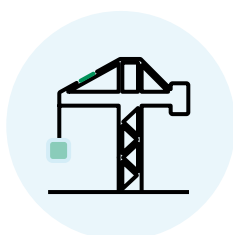
Pénurie de l'eau



Changement climatique



Urbanisation



Vieillesse des infrastructures



Nouvelles industries

1. [Water and Climate Change | UN-Water \(unwater.org\)](https://www.unwater.org/water-and-climate-change)

2. <https://www.bloomberg.com/opinion/articles/2021-02-25/making-chips-requires-lots-of-water-and-gulp-taiwan-has-a-drought>



**BNP PARIBAS**  
**ASSET MANAGEMENT**

**L'investisseur  
durable d'un  
monde qui change**

## BNP Paribas Aqua

Il s'agit d'un fonds géré activement qui cherche à identifier les actions que nous estimons être les plus attrayantes grâce au processus de sélection bottom-up de titres, issue d'une recherche intensive, et complétée par une approche macroéconomique top-down, et une analyse thématique.

Le fonds investit dans des sociétés qui génèrent au minimum 20 % de leur chiffre d'affaires, bénéfice ou capital investi dans des activités représentant un ensemble diversifié d'opportunités, notamment :

- Les infrastructures hydrauliques : équipements de réseaux, bâtiments et équipements industriels, services d'infrastructure et d'irrigation.
- Le traitement de l'eau : filtration et solutions avancées, traitement traditionnel, optimisation de l'efficacité, essais et surveillance.
- Les services publics liés à l'eau : investissement en infrastructures, efficacité énergétique, dessalement.

Les différents secteurs offrent une exposition à l'ensemble de la chaîne de valeur de l'eau. Grâce aux avancées technologiques, les opportunités se multiplient pour inclure des solutions innovantes telles que la détection de fuites ou l'irrigation intelligente.

## BNP Paribas Aqua est géré par un leader mondial de l'investissement sur les marchés environnementaux : Impax Asset Management

### UN GÉRANT SPÉCIALISÉ



Plus de 25 ans d'expérience<sup>3</sup>

### UNE ÉQUIPE D'INVESTISSEMENT ÉPROUVÉE



+85 membres d'équipe<sup>3</sup>

### UNE PRÉSENCE MONDIALE



Royaume-Uni, États-Unis,  
Hong Kong, Irlande,  
Japon<sup>3</sup>

### ACTIFS SOUS GESTION



43.2 Mds \$<sup>3</sup>

3. Source : Impax Asset Management, au 30 Septembre 2023

## Gestionnaires de fonds : Justin Winter et Harry Boyle

Ils ont respectivement 22 et 19 années d'expériences dans le domaine.



Pour plus d'informations, veuillez consulter le prospectus et le DIC disponibles sur [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com)

\* ISR : Indicateur synthétique de risque. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, ce qui est une classe de risque moyen

### ÉLÉMENTS CLÉS DE DIFFÉRENCIATION

- Un fonds SFDR<sup>4</sup> Article 9
- Les facteurs ESG<sup>5</sup> sont pris en compte tout au long du processus d'investissement
- Un portefeuille à forte conviction se concentrant sur 40 à 60 entreprises mondiales
- Une diversification géographique, sectorielle et sur différents marchés finaux, avec une exposition à des valeurs défensives et cycliques.
- Une contribution positive à l'environnement<sup>6</sup>

## Caractéristiques du fonds

|   |  |
|---|--|
| Gestionnaire de fonds                     | Justin Winter, Harry Boyle   |
| Principales catégories d'actions          | Classic cap (EUR) : FRO010668145,<br>Institutional Cap (EUR) : FRO010678433,<br>Privilege cap (EUR) : FRO013302155 |
| Société de gestion                        | BNP Paribas Asset Management Europe  |
| Gestionnaire délégué                      | Impax Asset Management Ltd   |
| Forme juridique                           | FCP (Fonds commun de placement)<br>BNP PARIBAS AQUA de droit français  |
| Indice de référence                       | MSCI World EUR (NR)  |
| Date de lancement                         | 03/12/2008   |
| Devise                                    | EUR  |
| Fréquence de la valeur liquidative        | Quotidienne  |
| Frais de gestion (max)                    | Classic : 2,00 %<br>I : 1,20 %<br>Privilege : 1,00 %   |
| Frais de rachat                           | Aucun  |
| Frais de souscription max                 | 2,40 %   |
| Charges courantes réelles (au 31/12/2023) | Classic : 2,00 %; I : 0,85 %;<br>Privilege : 1,00 %  |
| ISR*                                      | 4  |
| SFDR / AMF                                | Article 9 / Catégorie 1  |

4. Suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) le 10 mars 2021, BNP Paribas Aqua est classé dans la catégorie de l'article 9. Selon cette nouvelle réglementation, toutes les entités financières telles que BNP Paribas Asset Management qui commercialisent des produits dans l'UE doivent classer les produits qu'elles gèrent ou conseillent en trois catégories : Article 9 : produits ayant un objectif d'investissement durable / Article 8: produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales / Article 6: produits non durables

AMF : **Catégories AMF** : Catégorie 1 : approche fondée sur un engagement significatif dans la gestion / Catégorie 2 : approche fondée non significativement engageante / Catégorie 3 : approche n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites

5. ESG : Environnement, Société, Gouvernance

6. La mesure de la contribution et la production de rapports sont entrepris afin de fournir des preuves postérieures à l'investissement de l'intention de contribuer à l'accélération de la transition vers une économie plus durable

**RISQUES D'INVESTISSEMENTS**

Les placements sont assujettis aux fluctuations du marché et à d'autres risques inhérents à l'investissement dans des valeurs mobilières.

La valeur des placements et les revenus qu'ils génèrent peuvent augmenter ou diminuer et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Le compartiment peut être exposé à des risques spécifiques énumérés ci-dessous :

- **Risque lié à la concentration**
- **Risque lié aux marchés émergents**
- **Risque d'investissement lié aux critères extra-financiers**
- **Risque lié aux actions**
- **Risque de liquidité**
- **Risques liés aux investissements dans certains pays**
- **Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou restreints**

Le compartiment peut être exposé à des risques spécifiques liés à des investissements en Chine continentale :

- **Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC**
- **Risques liés à Stock Connect**

**Pour une description complète et une définition des risques génériques et spécifiques, veuillez vous référer à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.**

**MENTIONS LÉGALES**

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com). Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille. Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue : 1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ; 2. ni un conseil d'investissement. Le présent document se réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution. Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus des instruments financiers ou sur le site web (rubrique « nos fonds »), dans laquelle une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question. Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question lorsque ceux-ci sont déjà disponibles. Ces documents sont disponibles dans la langue du pays dans lequel l'organisme de placement collectif/instrument financier est autorisé à la commercialisation et /ou en anglais le cas échéant, sur le site suivant, rubrique « nos fonds » : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com). Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille à la date de publication du document et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'a pas l'obligation de les tenir à jour ni de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client. Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial. Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes. Vous pouvez obtenir, en cliquant ici : [www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs](http://www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs) /un résumé des droits des investisseurs en français. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe peut décider de cesser la commercialisation des organismes de placement collectif/instruments financiers, dans les hypothèses visées par la réglementation applicable. « L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe ne relèvent de l'article 8, ayant une proportion minimale d'investissements durables, ou de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Vous trouverez plus d'information sous le lien [www.bnpparibas-am.com/en/sustainability](http://www.bnpparibas-am.com/en/sustainability)

**VIEWPOINT**

**BNP PARIBAS**  
**ASSET MANAGEMENT**

**L'investisseur  
durable d'un  
monde qui change**